



MAIRIE DE TRAMBLY
71520 SAÔNE ET LOIRE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 Janvier 2021

Les Conseillers Municipaux se sont réunis le vendredi vingt deux janvier deux mille vingt et un à vingt heures, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Perrin, Maire.

Présents : Mrs Bernard Perrin, Christophe Balvay, Thierry Moiroux, Ludovic Genette, Jean-Pierre Jaillot,
Mmes Monique Vouillon, Christine Vivier, Nathalie Segaud, Nicole Revel, Stéphanie Taboulet,

Absent excusé : M. Jean-Pierre Besson,

Secrétaire de séance : Mme Nicole Revel.

Le maire présente ses vœux à l'équipe municipale et renouvelle ses condoléances à Jean-Pierre Jaillot pour le décès de sa fille.

► INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS SUR LES DIFFÉRENTES RÉUNIONS INTERCOMMUNALES :

▪ **SIVOS** : Stéphanie Taboulet résume la réunion à laquelle elle a participé avec Christine Vivier le 05 novembre dernier à Saint Léger Sous la Bussière : Mme Gwendoline Vallier a été recrutée pour la gestion de la cantine de Trambly suite au départ à la retraite de Mme Chantal Janin. Il a été aussi évoqué le départ de Mme Da Silva Nathalie, secrétaire du SIVOS des Grosne le 15 février prochain : le recrutement pour son remplacement est en cours. Une prime COVID sera versée à l'ensemble des agents du SIVOS.

Présidente du SIVOS : Mme Julie Jugnet.

▪ **ÉCOLE** : Bernard Perrin résume le conseil d'école qui s'est déroulé en visioconférence le 02 novembre. Le Procès Verbal est disponible à la Mairie.

► **VOIRIE** : Christophe Balvay fait part des travaux dans la commune :

Le rigolage a été reporté les conditions météo ne permettant pas de le réaliser.

Des travaux de débardage ont été effectués à la Gotale par l'entreprise EFM de Matour. Un état des lieux a été fait après car un autre débardage est encore prévu au dessus de la Gotale.

Afin de prévenir une chute de ligne électrique route de Montagny à cause des arbres qui menacent de tomber, la société Denojean est chargée de les couper. L'accès étant difficile la société PETAVIT va créer une pente douce pour les engins qui interviendront dès que la météo sera favorable.

Le Maire remercie Thierry Moiroux pour son intervention suite à la chute du sapin de Noël installé sur la place de l'Église (incident survenu pendant les vacances de Noël).

► **TRAVAUX SALLE DU MILLE CLUB :**

▪ Le Maire rappelle l'appel public à la concurrence relative à la rénovation de la salle communale

La date limite de remise des offres était le 09 janvier 2021, sur la plateforme e-marches-publics.com -

Après dépouillement et étude des offres avec les membres de la commission « bâtiments » et le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les offres les mieux-disantes répondant aux critères de jugement prévues par la Collectivité :

-Lot n°1 - Désamiantage :

Saint Romain Entreprise : 13 302,00€ HT

-Lot n°2 - Démolition – Maçonnerie - Réseaux - Aménagements extérieurs

Vouillon BTP 118 024,29€ HT

-Lot n°3 - Ossature - Bardage - Menuiserie extérieur- intérieur

Menuiserie Laffay 99 595,72€ HT

-Lot n°4 - Plafonds – Isolations – Peinture

SAS Genaudy 26 579,65€ HT

-Lot n°5 - Electricité – Ventilation

SAS Bonhomme 20 289,00€ HT

-Lot n°6 – Climatisation

Entreprise Perrier 19 080,00€ HT

Le Conseil Municipal,

- retient les offres des entreprises les mieux disantes pour chaque lot exposé ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises concernées,
- dit que les ordres de service pour débiter les travaux devront être donnés très rapidement.

▪ Le Maire présente l'avenant de COTE PLAN au contrat de Maîtrise d'Oeuvre pour les travaux de la salle Communale. Le Maire rappelle que les honoraires de base avaient été calculés sur un estimatif accepté lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2020.

► ACCEPTATION DE DIFFÉRENTS DEVIS

Le Maire présente :

- Les devis du bureau de contrôle SOCOTEC construction SAS pour les travaux de la Salle Communale :
ce dossier.

- Contrôle des extincteurs par la société SICLI :

Deux extincteurs de l'école sont à changer ; les devis sont acceptés par le Conseil Municipal et autorise le Maire à signer la commande.

- Abattage et débardage :

Le devis de la Société Denojean concernant les travaux route de Montagny est accepté par le Conseil Municipal et autorise le Maire à le signer.

► PROPOSITION EMPRUNT POUR TRAVAUX

Le Maire présente le financement pour les travaux de rénovation de la Salle Communale, après la participation en fonds propre de la Commune et les différentes subventions il sera tout de même nécessaire de souscrire un emprunt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches auprès des organismes de banques relatif à ce dossier.

► DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire explique que les dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projets **2021** du Conseil Départemental de Saône-et-Loire devaient être déposés fin décembre.

Le Maire présente le dossier constitué : changement complet des huisseries très vétustes à ce jour du bâtiment communal Ecole, Bibliothèque au centre du village,

Le montant des travaux s'élève à 29 978.00 € H.T pour l'ensemble de cette opération.

Le Conseil Municipal, après discussion,

Accepte le projet du changement des huisseries du bâtiment communal pour un montant de 29 978.00 € H.T ,

- sollicite l'aide du Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre de l'appel à projets 2021,

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

► LOGEMENTS COMMUNAUX

Départ du locataire rue de l'Église.

Cet appartement sera disponible à partir du 1^{er} avril 2021.

Divers travaux à l'ancienne Cure et à la Toule sont à prévoir, les devis sont à l'étude.

► ASSURANCE COMMUNALE

Le Maire informe du rendez-vous le vendredi 29 janvier 2021 avec la compagnie d'assurances Groupama pour clarifier les contrats concernant deux dossiers : Maison Delhomme et échange terrain-bâtiment Kousi.

► HLL :

Suite au départ à la retraite de Mme Janin Chantal, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la nomination d'un nouveau régisseur et d'un régisseur suppléant :

Christine Vivier, responsable de la gestion HLL informe que des travaux d'isolation aux gîtes qui sont loués maintenant toute l'année sont indispensables.

Les Gîtes 1 et 3 : seront occupés pour un an,

Le Gîte 2 : suite à une occupation de deux ans des travaux de rafraîchissement sont nécessaires.

Christine Vivier souhaite faire réaliser des travaux pour l'aspect extérieur des gîtes : le Conseil Municipal après discussion propose de demander une étude à M. Prost (COTE PLAN) dans un premier temps.

Accepte l'admission en non valeur de cette créance (mandat au compte 654).

Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

► ACTUALISATION DE L'ARTICLE 9 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DAINT CYR MERE BOITIER ENTRE CHAROLAIS ET MACONNAIS (CC SCMB)

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 04-09 002 du 9 avril 2019 adaptant et modifiant les statuts de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC **SCMB**) ;

Vu les articles L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT ;

Vu les articles L 5214-16 et L 5214-41-3 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2020-72 du 24 septembre 2020 du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Le Maire expose que le Conseil Communautaire a décidé le 24 septembre dernier d'actualiser les statuts communautaires pour intégrer à l'article 9 les deux compétences supplémentaires suivantes :

- **Politique de la ville : Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Création d'un réseau de lutte contre les Violences Intra Familiales (VIF) dans le cadre d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).**

Les violences intra familiales (VIF) commises au sein des couples et les violences physiques ou psychologiques que peuvent subir les enfants du ménage sont en augmentation constantes ces dernières années au niveau départemental et sur notre territoire. Suite à un travail dans le cadre du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) avec les communes membres, les services de l'Etat, du Département et de la Gendarmerie, il est proposé que la Communauté de communes crée un réseau Violences Intra Familiales (VIF) dans le cadre d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de compétence communautaire.

- ! **Groupement de commandes : la Communauté de communes peut être chargée de la procédure de passation ou de l'exécution d'un marché public au nom et pour le compte des communes membres du groupement (art L 5211-4-4 du CGCT).**

L'article 61 de la [loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#) a assoupli la réglementation en ce qui concerne les groupements de commandes en créant un nouvel article dans le Code Général des Collectivités Territoriales afin d'autoriser un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à passer des marchés publics pour le compte de ses seules communes membres : L 5211-4-4.

Le Maire propose en conséquence d'approuver l'actualisation de la nouvelle rédaction de l'article 9 des statuts de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ci-après :

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide :

⇒ D' APPROUVER l'adoption des deux compétences communautaires supplémentaires suivantes :

- Politique de la ville : Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Création d'un réseau de lutte contre les Violences Intra Familiales (VIF) dans le cadre d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Groupement de commandes : la Communauté de communes peut être chargée de la procédure de passation ou de l'exécution d'un marché public au nom et pour le compte des communes membres du groupement (art L 5211-4-4 du CGCT).

⇒ D' ADOPTER la nouvelle rédaction de l'article 9 des statuts communautaires telle que définie ci-après

⇒ CHARGE le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture, au Président de la Communauté de Communes.

► MNT PRÉVOYANCE : mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer à compter de janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisé.

► ADRESSAGE

Monique Vouillon présente le devis pour la commande de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue. Cette commande sera finalisée le mercredi 27 janvier prochain auprès de la Société Rochetaillé.

► QUESTIONS DIVERSES

- Enedis va remplacer 16 supports bois et béton : l'intervention se fera à partir du 15 mars 2021.

Ces travaux concernent les hameaux de :

Ravelin
Le Bourg
La Croix des Grés
Charrières
En Plaine

La Forêt

- Le vidéo projecteur de la classe a été changé en urgence : les élèves de l'école ont chaleureusement remercié la Municipalité par un dessin.
- Le Maire fait part des remerciements des Tramblyrons à l'ensemble des Elus pour la distribution en fin d'année des chocolats de Noël et du bulletin municipal 2020.

Fin de séance à 23h50

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 12 mars 2021
à 20 heures, salle de la Mairie.**